



RÉUNION PLÉNIÈRE DU HCCP DU 14 DÉCEMBRE 2022

Avant d'entrer dans le vif du sujet, le président Dominique Vienne informe les participants, qu'après trois années intenses passées à la présidence du HCCP, il souhaite passer la main pour qu'une nouvelle page de ce magnifique outil puisse être écrite par d'autres mains. Il remercie M. Claude Haisman, chargé de mission au SGAR, pour son implication dans la bonne marche du HCCP au cours de cette même période.

1.1/ Mot de M. Jérôme Filippini, préfet de La Réunion

Le préfet remercie le président pour le travail effectué au cours de ces trois années, salue l'ensemble des participants et fait part de sa satisfaction d'être présent à son premier comité plénier 2022 du HCCP (le second en 2022), espace fondamental d'échanges autour du thème de la commande publique.

Il rappelle :

- * l'importance de la commande publique à La Réunion, en tant que levier décisif des différents plans de relance, et qui doit évoluer pour en maximiser les retombées économiques et sociales,
- * les différentes actions significatives menées au cours du second semestre et celles prévues en 2023 qui dénotent le dynamisme du HCCP, lequel a adopté une feuille de route ambitieuse depuis trois ans.

Le préfet insiste sur les différents aspects stratégiques de la commande publique qui apporte une réelle valeur ajoutée à l'économie réunionnaise et lui permet de surmonter ses difficultés structurelles et conjoncturelles et s'offrir un avenir plus serein.

Il rappelle la forte participation financière de l'État au cours des dernières années et la mise en place d'une réglementation qui vise à transformer nos modes de vie afin de tendre vers un modèle de société plus durable. Les lois ainsi promulguées ont été accompagnées d'outils stratégiques destinés notamment à faciliter l'accès à la commande publique :

- * PNAD (Plan national des achats durables) 2022-2025,
- * Projet TNCP (Transformation numérique de la commande publique),
- * Guichet Vert...

Ainsi, l'État agit pour améliorer la transparence, la professionnalisation et la territorialisation de la commande publique.

Transparence : l'État a proposé aux principaux donneurs d'ordre publics, la signature d'une Charte des modalités d'exécution des contrats de la commande publique.

L'État participera activement à la mise en place de la plateforme de la commande publique, qui fait l'objet d'un point de l'ordre du jour.

L'État sera moteur dans l'organisation des assises des délais de paiement prévues au premier semestre 2023.

Professionnalisation des acteurs de la commande publique (élus, acheteurs et entreprises) par la formation. Action en cours de finalisation dans le cadre de la formalisation du référentiel des parcours de formation.

L'État a passé commande, en mai dernier, d'un Livre Blanc de l'accessibilité numérique de la commande publique qui a pour objectifs de vulgariser le sujet, de rappeler les enjeux et de partager les bonnes pratiques locales ou nationales.

Il est désormais finalisé et fait l'objet d'un point de l'ordre du jour.

Territorialisation de la commande publique, objectif commun de l'ensemble des partenaires du HCCP et notamment des donneurs d'ordres afin que l'acte d'achat demeure un acte local et que les entreprises réunionnaises et principalement les PME et les TPE puissent obtenir une part plus importante des marchés proposés par les collectivités et les services publics locaux.

Le préfet rappelle que le HCCP est une instance d'intelligence collective et de concertation territoriale, dont l'objectif est de pérenniser une commande publique responsable et durable et d'en maximiser les retombées économiques et sociales au profit de son écosystème.

Cette aventure heureuse et durable doit perdurer et l'État y contribuera pleinement afin qu'au prix d'un effort collectif, la situation des entreprises réunionnaises, encore très fragile, s'améliore et de ce fait la situation des Réunionnais.

Il remercie les participants pour leur soutien aujourd'hui et demain aux personnes impliquées dans la réussite de la feuille de route et qui agissent au sein des groupes thématiques tels des lanceurs d'idées et de projets et remercie également l'ensemble des intervenants et tout particulièrement M. Jean-François Thibous, directeur du projet « Transformation numérique de la commande publique » à la DAJ pour sa présentation des 3 volets du projet TNCP (Transformation Numérique de la Commande Publique) et Mme Louise Vidal, cheffe de projet MACS (Mission d'appui au développement des clauses sociales) du GIP Maximilien, pilote du réseau des achats responsables d'Île-de-France.

Enfin, il donne la parole au président Dominique Vienne.

1.2/ Introduction par M. Dominique Vienne, président du HCCP

Le Président du HCCP, Dominique Vienne, a pris la parole pour rappeler la mission du HCCP.

« En symétrie du Parlement, le HCCP porte l'intérêt général, pour faire en sorte que la commande publique ne soit pas un objet technique froid, uniquement réglementaire mais un pilier des politiques publiques.

Au sein de ce Parlement on trouve celles et ceux qui ont intérêt à ce que la commande publique soit bénéfique pour le territoire : élus, filières économiques, cadres administratifs et praticiens ».

Le HCCP a pour finalité, a-t-il rappelé, de faire de la commande publique un levier de développement socioéconomique, responsable, durable et résilient. Comment ? En portant la réflexion et les travaux du Parlement vers deux objectifs.

Tout d'abord, la mise en réseau et la mutualisation qui nécessitent et favorisent un esprit de confiance et incitent à mener les échanges et les travaux dans une direction commune. Le HCCP est parvenu à mettre en réseau plus de 500 acteurs issus de 190 organisations publiques et privées, à mettre en place 8 groupes couvrant les thématiques prépondérantes de la commande publique et à éditer plusieurs chartes pour engager les acteurs dans des démarches vertueuses.

Ce réseau favorise la mutualisation des ressources ainsi que le partage des bonnes pratiques. Ces deux objectifs - réseau et mutualisation - sont les préalables nécessaires à la mise en œuvre d'actions concrètes pour améliorer la performance de la commande publique et la maximisation des retombées socio-économiques « qui est au cœur du HCCP, a souligné Dominique Vienne poursuivant : Pour exemple emblématique, j'aimerais rappeler ici l'importance de la Loi EROM (loi pour l'égalité réelle en Outre-mer) adoptée le 14 février 2017 dont l'article 73 précise que les acheteurs publics ultramarins peuvent réserver jusqu'à 1/3 de leurs marchés aux PME locales.

Celle-ci fait de plus l'obligation pour les soumissionnaires à un marché public d'une valeur estimée du besoin supérieur à 500K€ de présenter un plan de soustraction aux PME locales. En pleine réflexion sur les enjeux de résilience, les territoires de l'hexagone rêveraient d'avoir de telles mesures ».

Aussi et afin de cerner l'usage de cette loi, d'en mesurer l'application et d'envisager sa prolongation, le Président du HCCP a annoncé aux participants les résultats de cette étude et sa transmission aux parlementaires, élus et filières économiques.

Puis, le Président du HCCP a fait remarquer que si l'achat public est un acte de plus en plus normatif et complexe, c'est en même temps un acte de plus en plus stratégique et politique. Ce n'est donc pas un objet froid technique mais bien un objet chaud et politique comme il aime à le dire, qui doit nous inciter à faire mieux et plus ensemble.

En guise de conclusion, Dominique Vienne a interpellé l'auditoire avec une question essentielle : la réussite de la commande publique relève-t-elle de la responsabilité des élus, des acheteurs ou des entreprises ? Non d'aucun d'entre eux, a-t-il répondu sans détour, car « C'est l'affaire de tous et de chacun ! C'est là tout l'enjeu de ce Parlement de la commande publique. Sans dialogue et sans confiance, on trouvera facilement l'occasion de trouver le point de défaut chez l'autre. Notre enjeu commun est donc de réussir ensemble à faire de la commande publique un puissant levier de transformation et de développement socio-économique de notre beau territoire réunionnais ».

2/ Présentation du Livre Blanc de l'accessibilité numérique de la commande publique

M. Johnny Law-Yen, président de l'association SBA, M. Jacques Maunier, directeur à la CMAR et M. Thierry Reydellet, secrétaire général de l'ADIR présentent ce Livre Blanc, premier pas vers le développement d'un hub régional de la commande publique.

Avec son livre blanc publié aujourd'hui, le HCCP souhaite contribuer à rendre la commande publique plus lisible, plus visible et plus accessible pour les entreprises réunionnaises.

Cette publication inédite a pour ambition de dresser un panorama des enjeux régionaux, des outils existants au niveau national et de proposer aux parties prenantes des pistes de solutions pour mieux comprendre, appréhender et bénéficier de l'investissement public.

Outil de sensibilisation, ce livre blanc est à la disposition des donneurs d'ordre publics, des chambres consulaires et des syndicats professionnels afin d'être partagé avec l'ensemble de leurs communautés.

Le livre blanc fait état de plusieurs enjeux au niveau régional, sur lesquels tous les acteurs de la commande publique s'accordent : fort volume de marchés mais multiplicité des plateformes et des donneurs d'ordre générant une dispersion des informations.

Pour y répondre, le HCCP propose dans ce premier opus de mettre en place des leviers pour simplifier l'accès à la commande publique aux entreprises réunionnaises.

L'ouverture des données, leur organisation et leur centralisation sur une plateforme unique, point d'échanges et de diffusion des informations serait un premier pas au service du développement du territoire et de la compétitivité des entreprises, et ce en tenant compte de 3 phases clés identifiées par le HCCP, pour une meilleure lisibilité des marchés :

- En amont : une meilleure programmation des besoins et des réponses. Cruciale dans le processus d'appel d'offres publics, cette phase améliore la transparence, l'équité et plus globalement la confiance, des notions essentielles pour garantir un climat d'affaires serein entre l'ensemble des acteurs.

- Pendant : une démocratisation et une facilité d'accès à la commande publique. Cette deuxième phase est décisive et comprend l'ensemble des contraintes réglementaires. Elle couvre trois grandes étapes : la publicité, la consultation et l'attribution.

- En aval : une évaluation des pratiques et des politiques publiques. L'enjeu de cette phase, qui suit l'attribution du marché public est capital, car il s'agit de rendre librement accessibles et consultables les données essentielles de la commande publique, préalablement collectées et pouvant être utilisées à des fins d'évaluation.

M. Law-Yen, président de SBA depuis 2 ans, précise que le HCCP est « la tête » qui regroupe l'ensemble des formes vives de La Réunion et que SBA est « la main », l'exécutant en charge de la mise en œuvre.

Dominique Vienne précise que la dépense publique est loin d'être un dispositif technocratique, bien au contraire, elle est un acte structurant d'investissement public, créateur de valeurs, d'opportunités et d'emplois. L'objectif est que l'acte d'achat demeure un acte local et que les entreprises réunionnaises, principalement les TPE/PME, puissent obtenir une part plus importante des marchés proposés par les collectivités et les services publics locaux.

3/ Projet Transformation Numérique de la Commande Publique (TNCP)

Depuis deux ans le HCCP travaille et réfléchit sur la capacité à digitaliser et rendre accessible l'information sur la commande publique de manière concertée entre le HCCP, la CMA, l'ADIR et l'association Stratégie du Bon Achat sous le prisme : amont / pendant / aval, à

savoir : Connaître en amont la programmation des achats, connaître les appels d'offre et après comment les appels d'offre ont été attribués.

D'où l'invitation faite par le HCCP à M. Jean-François Thibous, directeur du projet TNCP (Transformation Numérique de la Commande Publique) à la DAJ de Bercy.

Consulter le lien :<https://www.economie.gouv.fr/commande-publique-numerique>).

Le TNCP vise à la dématérialisation complète de la commande publique, de sa phase amont jusqu'à sa phase aval, et notamment l'interopérabilité entre les différents profils acheteurs existants, PLACE inclus.

Ce projet comprend le portail APProch, nouveau service ouvert gratuitement aux entreprises et aux acheteurs des trois fonctions publiques : les ministères, les établissements publics, les établissements hospitaliers et les collectivités territoriales.

Son objectif est de:

- faciliter l'accès de la commande publique pour les PME en leur permettant d'anticiper et d'échanger en amont de la consultation publique,
- contribuer à la transparence auprès des entreprises dans le domaine de l'achat public,
- développer le sourcing.

M. Thibous précise que le projet se finira à l'automne 2023:

- le portail APProch <https://projets-achats.marches-publics.gouv.fr>, ouvert depuis mi-juillet, n'est ni engageant pour l'acheteur ni pour l'entreprise. APProch permet aux acheteurs publics de mettre en visibilité aux entreprises des perspectives d'achat avant que l'appel d'offres soit publié et aux entreprises de rechercher des projets d'achats sur leur cœur de métier,
- le service "Avis de publicité" intégrera directement les nouveaux formulaires européens et sortira à l'été 2023,
- L'implémentation des services TNCP dans PLACE se fera sur 2023.

À découvrir sur le site <https://projets-achats.marches-publics.gouv.fr/>

Le président souligne tout l'intérêt de ce portail et précise que lorsqu'un projet d'achat est connu six mois à l'avance cela permet à une TPE-PME de s'organiser en conséquence plutôt que lorsqu'elle a seulement 30 jours pour répondre à un appel d'offres.

Cette phase amont va dans le sens de la responsabilité partagée et de l'équité face à la commande publique : donner ses prévisions de marché c'est permettre au tissu économique de se préparer à répondre.

Pour sa part, le préfet, qui a vécu l'archéologie du sujet sur de précédentes fonctions, se félicite de la volonté d'appropriation du portail APProch à La Réunion, et incite l'ensemble des acheteurs publics à publier leurs promesses d'achats dans le courant de l'année 2023, ce qui engendrera de la confiance pour les entreprises locales.

Le préfet quitte la salle et Mme Infante le représente pour la fin du comité.

4/ Présentation du réseau des achats responsables d'Île-de-France, du guichet vert et du guichet des clauses sociales par Mme Louise Vidal, cheffe de projet MACS (Mission d'appui au développement des clauses sociales) du GIP Maximilien.

Le Groupement d'Intérêt Public (GIP) Maximilien est un service public mutualisé initié en 2014 par la Région Île-de-France aux côtés de membres fondateurs. Reconnu comme un acteur clef de l'achat public et de l'administration numérique en Île-de-France, il fédère aujourd'hui 375 acheteurs publics franciliens, de toutes tailles (la Région Île-de-France, les départements, des EPT, la Métropole du Grand Paris, de nombreuses communes, des EPCI, des syndicats, etc.) et de natures juridiques très différentes (collectivité, lycée, OPH, CCAS, SEM, GIP, SA, etc).

Depuis 2016, au travers de la Mission d'Appui au développement des Clauses Sociales (MACS) qu'il pilote, le GIP Maximilien est chargé de développer le recours aux clauses sociales dans les marchés publics franciliens et de structurer leur mise en œuvre au niveau régional.

Afin d'accompagner au mieux les donneurs d'ordres régionaux dans cette démarche, il a été décidé de mettre en place en 2022 un Guichet régional des clauses sociales piloté par la MACS et présenté aujourd'hui.

La création du guichet régional des clauses sociales a été motivée par deux objectifs essentiels :

- l'harmonisation et la simplification des pratiques de la clause sociale pour les donneurs d'ordres et les opérateurs économiques (titulaires, sous/co-traitants / secteur classique / secteur ESS, IAE, STPA),
- le développement de l'achat socialement responsable dans les marchés publics d'Île-de-France.

Le 13 octobre 2022 marque une étape importante pour les acheteurs franciliens qui peuvent désormais bénéficier des nouveaux services du GIP Maximilien au travers du Guichet vert et du Guichet régional des clauses sociales.

L'accompagnement dans l'approche et la maîtrise des achats responsables est un point fort du GIP Maximilien qui anime depuis 6 années le réseau francilien des achats responsables. Qu'il s'agisse du Guichet vert ou du Guichet régional des clauses sociales, chaque donneur d'ordre public (et aussi privé concernant le Guichet vert si soumis au Code de la Commande Publique), quelles que soient sa taille et ses attentes, peut désormais solliciter l'équipe de Maximilien pour recevoir des conseils afin de préparer et finaliser ses marchés.

Le Guichet vert Île-de-France est un dispositif original, piloté par le Commissariat Général au Développement Durable (CGDD) et mis en œuvre dans le cadre du Plan National pour des Achats Durables (PNAD) 2022-2025, lancé il y a 6 mois (il existe actuellement 7 guichets verts, couvrant chacun une ou plusieurs régions métropolitaines que le CGDD coordonne au niveau national).

Les objectifs du PNAD qui vise à accompagner les acteurs de la commande publique dans la mise en œuvre des dispositions de la loi Climat & Résilience sont ambitieux : d'ici 2025, 100 % des contrats de la commande publique notifiés au cours de l'année devront comprendre au moins une considération environnementale et 30 % au moins une considération sociale.

Pour y parvenir, de nombreux leviers sont mobilisés dont les guichets verts destinés à aider à l'intégration des enjeux environnementaux dans les marchés publics.

Pionnier comme il l'est souvent en matière de commande publique, le GIP Maximilien fait partie des premières structures de l'hexagone à piloter un Guichet vert dès ce 4^{ème} trimestre 2022.

Afin d'entrer dans ce dispositif, le GIP Maximilien a signé en juillet dernier une convention avec le CGDD qui financera la mise en œuvre du guichet vert francilien jusqu'en 2024. Une chargée de mission a été recrutée au sein du GIP pour assurer le conseil des acheteurs publics.

5/ Présentation du Guichet vert de La Réunion, par Raphaël Serrier, directeur de la MDEN

Le Guichet Vert de La Réunion aura pour objectif de participer à l'atteinte de l'objectif de 100 % de l'achat public local avec des considérations environnementales.

Pour cela la MDEN, chargée de le mettre en place, proposera à toutes structures réunionnaises soumises au Code de la commande publique un conseil environnemental gratuit de premier niveau et de courte durée.

En plus de ce travail de conseil la MDEN se propose :

- d'assurer le lien avec les autres Guichets Verts du territoire national et avec le CGDD,
- d'animer un réseau interprofessionnel (syndicats professionnels et patronaux) afin de dimensionner les clauses environnementales en concertation avec les opérateurs économiques,
- d'animer un réseau "d'experts" (ADEME, SREPEN, ClusterGreen,...) pour améliorer nos pratiques d'achat environnementalement responsable,
- de garantir le lien avec les réseaux des facilitateurs de l'achat socialement responsable,
- de promouvoir l'achat environnementalement responsable auprès des acheteurs.

Le démarrage éventuel du Guichet Vert est prévu dès janvier 2023.

6/ Indicateurs de la commande publique

6.1/ M. Loup Wolff, directeur de l'INSEE, présente les indicateurs relatifs à l'emploi salarié total et par secteur, à l'emploi intérimaire et aux créations d'entreprises.

Les tendances concernant l'emploi salarié sont nettement à la hausse (indice de 116 au 2^e trimestre 2022 par rapport à la base 100 au T4 de 2014 (contre un indice de 108 pour France hors Mayotte).

L'emploi intérimaire atteint un indice de 168 à La Réunion (140 en France).

Quant aux créations d'entreprises, y compris les micros entreprises, l'indice est de 160 à La Réunion, inférieur à l'indice de la France entière (190).

6.2/ Mme Murielle Legros, directrice de la **CERBTP** commentent l'évolution de la conjoncture du BTP, des consultations de travaux au 3^{ème} trimestre 2022, des indices et des index du BTP et des chantiers bloqués, retardés et/ou arrêtés.

Le nombre de logements commencés, de logements autorisés sont en baisse sur les 12 derniers mois respectivement de -11% et -2,5%.

Il en est de même pour les consultations de travaux qui baissent de 11 % entre 2021 et 2022 sur la période de janvier à novembre, que ce soit pour le Bâtiment ou les Travaux Publics.

Ils précisent également l'état des projets du plan de relance.

621 opérations ont démarrées en 2022, pour un montant de 1,105 milliard d'euros, dont 42 % relèvent des maîtres d'ouvrages sociaux, 18 % des communes, 16 % des intercommunalités...

Pour 2023, 215 consultations sont d'ores et déjà recensées dont 64 % pour le secteur du bâtiment et 36 % pour le génie civil.

Suivi régional de la relance de l'économie de la filière Construction

La CERBTP, dans le cadre du HCCP, a mis en place une note trimestrielle spécifique qui fait état du suivi de la relance concernant l'activité du bâtiment et des travaux publics.

Le présent document fait état des différents indicateurs conjoncturels de l'activité du BTP.

Consulter le document : <https://bit.ly/37zb7wG>.

Index du Bâtiment et des Travaux Publics (CERBTP)

Les dernières valeurs des indices et des index locaux du BTP sont disponibles sur le site internet de la Cellule Économique Régionale du BTP.

Découvrez le fichier Excel contenant les dernières valeurs disponibles des indices et des index du BTP : <https://bit.ly/3M1fYWq>.

Afin de faciliter la lecture et la compréhension de l'évolution des index, la CERBTP met également à disposition une note mensuelle précisant, pour chaque indice et index, l'évolution sur 1 mois et sur 12 mois ainsi que les facteurs de contributions à ces évolutions.

<https://bit.ly/311TIFn>.

6.3/ M. Xavier Bignon, responsable de la Division Réseaux de la **DRFIP**, fait un point de l'évolution tendancielle du délai global de paiement (DGP) moyen de janvier à novembre 2022, en comparaison avec la situation en novembre 2021.

Pour mémoire, le délai de paiement prévu à l'article L.2192-10 du Code de la commande publique est de trente jours pour l'État et les collectivités et établissements publics locaux (article R.2192-10) et de cinquante jours pour les établissements publics de santé (article R.2192-11).

Sphère État : délai conforme aux dispositions réglementaires.

- DGP État : 28,7 jours (+3,9 jours par rapport à nov. 2021) ;

- Taux de paiement moyen à 30 jours de la commande publique de l'État : 76,5 % (-3,2 points).

Les raisons de cette dégradation sont à rechercher chez le gestionnaire, le délai du comptable se situant autour de quatre jours. A noter que les difficultés se concentrent sur un seul ministère, la moyenne des autres étant à 21 jours.

Les administrations de la Réunion pâtissent d'un taux certes croissant mais encore insuffisant de dématérialisation de la dépense (79,02 % pour une moyenne nationale de 94,37 %) et les allocations tardives de crédits ont pénalisé un paiement rapide.

Sphère locale : progrès relevé permettant de rapprocher le délai de paiement des dispositions réglementaires.

- DGP Collectivités locales : 31,5 jours (-0,8 % par rapport à nov. 2021). Il était à 44 jours en 2019 ;

- Taux de paiement moyen à 30 jours des collectivités : 66,3 % (-1,9 point).

L'année 2022 est par ailleurs une année d'apurement de factures anciennes non mandatées dans plusieurs communes. Le délai de paiement des factures 2022 est ainsi inférieur à 30 jours. La situation est également de plus en plus homogène entre les différentes strates de collectivités, notamment dans le bloc communal.

Le taux de paiement dans le mois se situe autour des deux tiers des mandats et illustre la vigilance renforcée, en dépit des difficultés de trésorerie rencontrées par plusieurs collectivités, à assurer un paiement réactif de leurs fournisseurs. Les situations anormales de paiement excessivement tardif sont désormais rares et très localisées.

Sphère hospitalière publique : dépassement maîtrisé du délai réglementaire, avec des difficultés à améliorer durablement la réactivité des paiements fournisseurs.

- DGP Établissements publics de santé : 60,6 jours (-0,9 jour par rapport à nov. 2021) ;

- Taux de paiement moyen à 50 jours des Établissements publics de santé : 51,4 % (+6,5 points).

Le délai de paiement du comptable a été réduit de 11,2 à 5,8 jours en 2022. La tendance est bien orientée chez les ordonnateurs, notamment grâce à la dématérialisation croissante des échanges. En dépit des difficultés de trésorerie et la délégation tardive des crédits, un paiement sous 50 jours de 51,4% des dépenses (45 % en 2021).

A noter l'impact significatif des difficultés de trésoreries consécutives aux délégations tardives et à l'insuffisance des crédits liés à la crise sanitaire ; l'impact négatif d'une utilisation insuffisante par certains fournisseurs de CHORUS Pro, désormais obligatoire, est relevé.

6.4/ M. La Cognata, directeur de l'IEDOM présente un rapport sur les délais de paiement en précisant que l'IEDOM différencie les DP interentreprises et ceux de la commande publique.

Le rapport publié en août 2022, portant sur les données 2020 fait apparaître une réduction des DP au cours de cette année considérée comme exceptionnelle en la matière, tout comme 2021, grâce aux aides de l'État.

Le DGP au 31 décembre 2021 s'élève à 38,1 jours pour La Réunion, contre 99,4 pour la Guadeloupe, 94,9 pour la Martinique, 69,8 pour la Guyane et 53 pour Mayotte.

Les chiffres concernant La Réunion sont bons même s'ils se sont un peu dégradés depuis mi-2022 et ne sont pas encore au niveau de ceux de la Métropole (28,2), objectif à atteindre.

6.5/ M. Eric Buffi présente l'outil Chorus-Pro

Il regrette que beaucoup de ses confrères chefs d'entreprises hésitent encore à répondre à des marchés publics (de travaux et de prestations) au prétexte que leurs clients mettent trop de

temps à les payer.

En réalité le délai de paiement n'est pas un problème mais c'est une conséquence.

En effet, pour être payé en 30 jours maximum dans le cadre de ces marchés publics, il existe une solution nécessaire et suffisante : Chorus-pro :

1 - chorus-pro ; ce sont 4 intervenants :

- le fournisseur (*entreprises, sous-traitants, cotraitants...*),
- la maîtrise d'œuvre (*architecte, BET, service technique...*),
- la maîtrise d'ouvrage public ou assimilé, également appelé l'ordonnateur (*collectivités locales, établissements publics, collectivité territoriales...*) et ses services financiers,
- le trésor public, la DRFIP.

2 - chorus-pro ; ce sont 4 étapes :

- le fournisseur établit un projet d'acompte qu'il transmet via son compte chorus-pro sur le compte chorus-pro de la maîtrise d'œuvre ; c'est le j-0,
- la maîtrise d'œuvre après vérification, établit un état d'acompte, qu'ils transmettent via son compte chorus-pro sur le compte chorus-pro de la collectivité, max j+7,
- la maîtrise d'ouvrage vérifie et valide, elle transfère l'état d'acompte valide depuis son compte chorus-pro à son service financier, lequel transmet au comptable public,
- le comptable public comptabilise et transfère les fonds dans un délai inférieur ou égal à 30 jours depuis le jour « j-0 » de dépôt du fournisseur.

3 - chorus-pro ; ce sont 4 préalables :

- avoir une bureautique qui permette la dématérialisation,
- créer un compte sur l'applicatif chorus-pro,
- organiser en interne ses propres procédures pour une gestion digitalisée sur chorus-pro,
- respecter le flux de chorus-pro sans jamais l'interrompre, tel que résumé sur la fiche de synthèse du marché fourni par la maîtrise d'ouvrage au démarrage des travaux.

4 – chorus-pro ; ce sont 4 conséquences

- chorus-pro permet d'avoir de la transparence,
- chorus-pro permet d'avoir de la traçabilité,
- chorus-pro permet d'avoir une tranquillité d'esprit,
- chorus-pro permet d'avoir de la trésorerie.

car, lorsque tout ceci est respecté, les délais de paiement trop longs sont derrière nous, et dans le cas contraire, tout dépassement sera automatiquement suivi du paiement des 40 € forfaitaires et des intérêts moratoires qui, comme l'exige la loi, sont automatiquement calculés par les services financiers, mais qui doivent être demandés par l'apporteur de la prestation lors de l'établissement du projet de décompte final, faute de quoi il ne peut plus y prétendre (ccag – 2014 art 13.3.1).

Pour aller plus loin, M. Buffi préconise de rejoindre la communauté chorus-pro, chorus-pro.gouv.fr et/ou le site de l'administration pour l'informatique financière de l'état : AIFE, où figurent toutes les réponses aux travers de tuto, de formations à distance et de documents à télécharger.

Il conclut en précisant « qu'il est plus que temps de s'y mettre, car dès le 01 janvier 2024, soit dans à peine un peu plus d'un an, chorus-pro sera aussi généralisé dans les relations commerciales inter-entreprises. »

6.6/ M. Marpinard, président de CINOV

CINOV est une des deux fédérations nationales représentatives des prestations intellectuelles du conseil, de l'ingénierie et du numérique. Elle représente 177 entreprises à La Réunion, soit 3 120 salariés et 1 127 ingénieurs.

Depuis le 1er janvier 2020, la transmission des factures sous forme dématérialisée sur le portail Chorus-Pro est obligatoire pour toutes les entreprises pour les marchés de l'État et des collectivités territoriales. Il est également ouvert aux structures parapubliques ou privées.

Les avantages sont nombreux :

- gratuité et sécurité,
- simplification de la transmission des factures pour les fournisseurs,
- rapidité de traitement,
- facilité de suivi et traçabilité,
- diminution de l'empreinte carbone.

Dans la pratique, Chorus-pro est un outil en constante amélioration mais les règles d'utilisation par les maîtres d'ouvrages sont hétérogènes, ce qui peut générer des retards ou des dysfonctionnement dans le traitement des états d'acomptes mensuels d'où la proposition d'un briefing avec le responsable administratif pour chaque marché public ainsi que la rédaction d'une "Fiche d'Identité Marché".

En conclusion, M.Marpinard propose :

- la standardisation de la procédure de gestion des co-traitants et sous-traitants des maîtres d'œuvre et des entreprises,
- la coordination de rencontres maîtres d'ouvrages/maîtres d'œuvre dans les futurs CCAP,
- l'utilisation de Chorus -pro pour les SEM.

7/ Label RFAR (Relations Fournisseurs et Achats Responsables)

Informations données par Mme Marie-Françoise Jourdan, médiatrice des entreprises à La Réunion, sur l'action réalisée le 15 novembre relative au Label RFAR et sur les perspectives de création d'un Club des labellisés.

Le label est articulé autour de 5 domaines déclinés eux-mêmes en 15 critères et apprécié selon 3 axes : s'engager explicitement, la pratique de ces engagements et le pilotage effectif de la démarche.

Les 15 critères portent notamment sur l'engagement de la gouvernance dans une organisation de démarches achats responsables, sur l'alignement de la politique d'achat et de la stratégie de l'entreprise, l'approche et le management du risque et la prévention de la corruption, la probité, la déontologie. Pour en savoir plus, consulter la présentation du label RFAR : <https://s3.eu-west-3.amazonaws.com/images.cna-asso.fr/cna/Charte-Label/2020+PRESENTATION+LABEL+RFAR+ver+FOM30102020.pdf>

Elle précise que plusieurs démarches sont en cours ce qui amène à une conscience commune du Territoire et que par des actes très concrets, par la pratique et grâce aux outils disponibles (clauses, délais de paiement...) nous convergions vers un achat public ayant du sens.

Elle félicite les pionniers pour le chemin parcouru et le président Dominique Vienne pour son implication et sa volonté de mener des actions concrètes.

Le préfet félicite l'aéroport qui va servir de locomotive pour d'autres donneurs d'ordre amenés à suivre cet exemple et considère que la transparence, la lisibilité et les relations avec les entreprises sont bénéfiques pour toute la chaîne de la commande publique.

8/ Signature de la Charte SBA, par M. Johnny Law-Yen, président.

Le président Dominique Vienne, rappelle que cette Charte est un outil de contractualisation et d'évaluation.

Le Département, 1er signataire de la charte SBA en 2006, renouvelle son engagement par l'intermédiaire de Mme Béatrice Sigismeau, vice-présidente qui remercie les directions du conseil départemental, très engagées dans la démarche qui permet d'améliorer l'accès des PME à la commande publique départementale.

M. Law-Yen remercie le Département pour son engagement.

Puis Mme Lenormand signe la charte qui est une suite logique et s'engage à faire plus encore à l'avenir en matière d'achat responsable.

Elle précise que le poids de la SHLMR, dans l'économie réunionnaise, est conséquente (200 millions d'investissement en 2022) et remercie toute son équipe.

M. Law-Yen remercie la SHLMR pour cette signature et pour le travail envisagé à l'avenir.

9/ Présentation du programme d'actions 2023 du HCCP

Les temps forts de 2023 concernent principalement :

- l'organisation des Assises des délais de paiement,
- la finalisation du référentiel du parcours de formation à la commande publique,
- la création d'un indicateur du taux de la production locale dans la commande publique.

10/ Remise des Trophées 2022 des achats responsables

Pour la 2^{ème} année consécutive, ce concours et cette cérémonie de remise des prix mettent en lumière des stratégies d'achat responsable exemplaires dont les impacts sont mesurés en termes d'insertion sociale, de préservation de l'environnement et de performance de la commande publique.

Le président félicite les lauréats mais souhaite que d'autres "bons élèves" candidatant aux Trophées 2023.

10.1 Trophée de l'innovation dans la commande publique.

Remis par Mme Nathalie Infante, SGAR, à la CINOR pour la mise en place de 10 mesures pour soutenir la relation contractuelle avec les entreprises titulaires de marchés dans un contexte de flambée des prix des matières premières et de difficultés d'approvisionnement.

Mme Audrey Bélim se déclare honorée de recevoir ce prix, en pleine semaine de l'innovation à la CINOR.

Elle précise que, depuis la crise ukrainienne, une nouvelle ligne directrice a permis une réflexion sur les outils à mettre en œuvre à la CINOR pour aider les entreprises.

C'est ainsi que 10 mesures mise en place par la direction de la commande publique permettent d'accompagner les acheteurs.

Mme Audrey Belim remercie les partenaires de la CINOR et les acteurs de l'institution.

10.2 Trophée de l'achat socialement responsable.

Remis au Département dans le cadre de son Plan « 1 million d'Arbres pour La Réunion » pour lequel un marché public a été lancé en 2021, comportant huit lots dont deux étaient des lots réservés. À travers ces deux lots, la Collectivité départementale a fait le choix de soutenir les entreprises et établissements qui accompagnent les personnes éloignées de l'emploi ou les travailleurs porteurs de handicap au moyen d'un marché réservé aux SIAE (structures d'insertion par l'activité économique) et ESAT (établissements ou services d'aide par le travail). C'est le 1^{er} marché réservé initié par le Département.

Mme Béatrice Sigismeau, vice-présidente du CD est heureuse et honorée de recevoir ce prix, au nom du président, après l'obtention par le Département du prix de l'achat environnementalement responsable en 2021, ce qui met en valeur les efforts entrepris par la collectivité.

Elle remercie les agents de la direction du tourisme et des espaces naturels, la direction de la commande publique et toutes les directions thématiques et précise que d'autres marchés feront l'objet prochainement de telles mesures.

10.3 Trophée de l'achat environnementalement responsable.

Remis à M. Gilbert Manciet, secrétaire général des Terres australes et antarctiques françaises (TAAF) pour la stratégie de biosécurité qui vise à sécuriser efficacement à terme ces Terres contre de nouvelles invasions biologiques et, en conséquence, à limiter les besoins en matière de lutte contre les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE).

Cette stratégie a été validée le 13 mai 2022 après plusieurs mois de diagnostics et d'analyses réalisés par un chargé de mission biosécurité avec le concours de l'ensemble des directions des TAAF.

L'achat durable doit se généraliser dans nos pratiques, et nous devons progresser aussi loin que possible dans cette voie, avec des objectifs mesurables et atteignables.

Rappel : les TAAF sont des sanctuaires de biodiversité inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO depuis juillet 2019. En 2006, leur classement en réserve naturelle nationale (RNN) par décret interministériel est prononcé pour en assurer la conservation à long terme.

Le président Vienne adresse ses félicitations aux lauréats, et remercie l'ensemble des candidats, qui nous démontrent leur volonté d'assurer un impact positif par leurs achats responsables et durables.

Conclusions

M. Dominique Vienne se déclare très heureux d'avoir présidé le HCCP pendant ces trois années et précise qu'il restera un acteur engagé au service du développement de la commande

publique locale et indique les esquisses d'un programme d'actions 2023 en cours de finalisation (assises des délais de paiement, formation des acteurs de la commande publique,...).

Il remercie les acteurs actifs (personnes et institutions) et mentionne qu'avec finalement peu d'argent public il a été possible d'aboutir à de belles réalisations.

Il estime que le conseil régional, de par son schéma de développement économique, doit trouver sa place au sein du HCCP et remercie son directeur de la commande publique, présent à ce comité.

Il rappelle que la commande publique représente 75 % des marchés à La Réunion, contre 50 % en métropole, ce qui dénote toute son importance

Il souhaite de bonnes fêtes de fin d'année aux participants.

Mme Nathalie Infante remercie l'ensemble des intervenants pour leur présentation et salue le travail effectué par le président Dominique Vienne, son implication, son sens de la démarche et considère qu'on peut être fier du travail effectué au sein du HCCP depuis trois ans.

La graine est semée, le travail avance à pas de géants et va se poursuivre en 2023. L'avenir du HCCP, outil d'intelligence collective et territoriale, est assuré et passera par un travail concret qu'il conviendra en permanence d'expliquer aux membres du réseau.

Elle renouvelle ses remerciements au président et à Claude Haisman qui quitte le secrétariat du HCCP.

Enfin, elle rappelle la possibilité de solliciter le secrétariat pour poser toutes les questions relatives à la commande publique à La Réunion, à l'adresse : hccp-secretariatpermanent@reunion.pref.gouv.fr.